

Bulletin octobre

Ce bulletin commencera par une bonne nouvelle. Depuis le temps que nous le demandions, c'est enfin reconnu : un arbitre convoqué en tant que témoin, par une commission fédérale, ne sera plus obligé de payer les frais de déplacement pour se rendre à sur les lieux de la convocation. Il lui suffira de demander ses billets de voyage à l'organisme indiqué par la fédération. Il lui restera quand même à se faire rembourser des frais annexes, aller-retour domicile-gare et gare-fédération, parking, repas ainsi que la perte de son temps de travail non effectué. Et ça, il semble que ça prenne du temps.

Dans le cas de l'arbitre ayant rédigé un rapport, convoqué pour précisions ou confrontation. Il semblerait que cet arbitre là ne soit défrayé que si l'adversaire est reconnu fautif.

Alors, rédigez bien, très bien, les rapports d'après match.

Et puis le cas de l'arbitre, convoqué pour non respect des consignes et à qui sera attribué le barème des sanctions à arbitre. Dans ce cas là, que nous espérons exceptionnel, mais personne n'est à l'abri d'une erreur, une seule solution, vous faire représenter (ou assister si vous en éprouvez le besoin) par l'ANAVB puisque vous êtes adhérent.

Ces sujets brûlants étant exposés, il nous faut évoquer le début de saison, aussi chaotique que les précédents, voire un peu plus, les bruits et les copies des rapports nous parvenant ne laissant pas planer le doute.

Et puis, il nous reste, causés par ce qui précède, à parler des retraits d'arbitres, des démissions, des défections et autres absences dues au mécontentement, voire au mal-être de certains de nos collègues qui en ont assez de se faire chahuter, insulter et malheureusement, pas ou peu soutenus, reconnus et honorés par le sport qui vit AUSSI par leur dévouement.

Alors, une fois de plus, Mesdames et Messieurs du Bureau Fédéral, pensez à eux et quand une carrière s'achève, ne vous séparez pas de vos arbitres comme vous le feriez de simples mouchoirs en papier.

Bons arbitrages à tous.